



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Télécopie : 02 37 31 36 38

E.mail : mairie.aunay-sous-auneau@wanadoo.fr

Arrêté n° : 36/2015

ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité Paritaire n° 2015/RS / 51 du 26 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-96 du 10 décembre 2015 ;

Considérant la nécessité de modifier les horaires d'ouvertures du secrétariat de la Mairie au public ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du **1^{er} janvier 2016**, le secrétariat de la Mairie d'Aunay-sous-Auneau sera ouvert :

- Les lundis et mercredis de 9H00 à 12h30.
- Les mardis et vendredis de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 13h30 à 18h30.

Le secrétariat de Mairie pourra recevoir en dehors de ces horaires sur rendez-vous.

Article 2 : Le présent arrêté remplace le précédent.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet d'Eure et Loir et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le : 23/12/2015
- La notification le :
- L'affichage en Mairie le : 23/12/2015

Le Maire,

Jacques WEIBEL

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 22/12/2015

Le Maire,

Jacques WEIBEL,